

Notation du Mouvement

Ecriture BENESH

2^e cycle supérieur

Durée des études

2 ans

Objectifs

Le 2^e cycle supérieur s'adresse aux étudiants qui désirent poursuivre leur formation de manière approfondie et s'inscrire dans une dynamique d'insertion ou de reconversion professionnelle déterminée, dans le but d'exercer le métier de notateur et/ou de reconstituteur et/ou d'enseignant en Notation du Mouvement.

Contenu

Le cursus comprend une 1^{ère} année, organisée sous forme de modules, comportant des enseignements en

- Notation
- Formation musicale
- AFCMD
- Méthodologie

- Grammaire et usage du système de notation pour communiquer le mouvement ;
- Théorie et analyse plus approfondies des mécanismes du mouvement ;
- Notation à vue d'enchaînements ;
- Transcription d'œuvres chorégraphiques : duos, trios, ensembles ;
- Lecture et transmission à partir d'une partition d'extraits de pièces chorégraphiques .

La 2^e année consiste en des enseignements, travaux de recherche et mises en situation organisés comme suit :

- **Un double volet de spécialisation à choisir par l'étudiant entre**
notation / reconstruction
notation / enseignement
(en précisant le choix de la majeure et de la mineure).

- **1 module de 2 sessions en :**
Notation
Formation musicale
AFCMD

- **1 travail d'Etudes Personnel (T.E.P) :**
 - Pour tous les étudiants, quel que soit leur volet de spécialisation : Notation d'une œuvre chorégraphique de 10 à 15 minutes
 - et pour les étudiants ayant opté pour la spécialisation avec Majeure ENSEIGNEMENT : un mémoire d'élaboration d'un cycle de 10 à 15 cours de Notation du Mouvement.

- **1 stage ou mise en situation professionnelle :**
Reconstruction d'une œuvre chorégraphique de 10 minutes minimum ou expérience d'enseignement de la notation

- **1 suivi individuel par le professeur :**
Tutorat par le professeur de notation

Des master-classes conduites par des professionnels et proposées en complément des projets individuels, peuvent traiter notamment des sujets suivants :

- applications professionnelles de la notation
- aspects juridiques de l'utilisation des partitions
- insertion de la notation dans les nouvelles technologies comme moyen de la communication

Cette 2^e année ne peut pas faire l'objet d'un redoublement, sauf cas de force majeure.

Contrôle continu 1^{ère} année

Modalités d'évaluation :

. Notation Benesh (7 sessions obligatoires) :

Contrôle continu sous forme de 2 évaluations (une à la fin du 1er semestre, l'autre à l'issue de la dernière session),
- des travaux écrits permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter,
- et/ou : des travaux pratiques de lecture et /ou de transmission à partir d'une partition.

Certains de ces travaux seront à faire à domicile et seront à remettre dans un délai de trois semaines après la session. Chacune des 2 évaluations (épreuve écrite et épreuve pratique) est notée globalement sur 20.

. AFCMD : Evaluations sous forme d'épreuves appliquées

. Formation musicale : 2 évaluations (en milieu et fin d'année)

. Méthodologie : Validation par évaluation de l'avancement du TEP (Plan détaillé, bibliographie, pistes de recherche, corpus de partitions...) par la Commission présidée par le directeur du CNSMDP ou son représentant.

Coefficients :

. Notation du Mouvement - contrôle continu : La moyenne des évaluations donne une note de contrôle continu sur 20 dont le coefficient est 6

. AFCMD : coefficient 1

. Formation musicale : coefficient 1

Récompenses pour la 1^{ère} année

La moyenne des 3 notes (Notation du mouvement, AFCMD et Formation musicale) doit être supérieure ou égale à 10 pour passer en 2^{ème} année de 2^{ème} cycle supérieur.

Les moyennes inférieures à 8 donneront lieu à une radiation.

Les moyennes comprises entre 8 et 10 donneront lieu à un redoublement

La mention Passable est attribuée aux moyennes comprises entre 10 et moins de 12,

Assez Bien entre 12 et moins de 14,

Bien entre 14 et moins de 16,

Très Bien entre 16 et 20.

Obtention du diplôme de 2^e cycle supérieur de Notation du Mouvement Benesh

En fonction du double volet de spécialisation choisi par l'étudiant :

NOTATION majeure / RECONSTRUCTION mineure

- 1) La partition de référence (coef. 4) : Document à remettre 6 semaines avant l'examen
- 2) Enseignement à de danseurs en formation d'interprète d'un extrait de l'œuvre notée pour deux danseurs minimum (coef .4). Le choix de l'extrait enseigné par le candidat doit être validé au préalable par le professeur. Temps d'enseignement : 40 minutes
- 3) Reconstruction réalisée (coef 2) : la captation vidéo et partition de la pièce remontée doivent être remis 6 semaines avant l'examen (présentation de la reconstruction in vivo si possible).
- 4) Entretien avec le jury (coef.1)
- 5) Contrôle continu 1^{ère} année (coef.1)

NOTATION mineure / RECONSTRUCTION majeure

- 1) La partition de référence (coef.2) : Document à remettre 6 semaines avant l'examen
- 2) Enseignement à des danseurs en Formation d'interprète d'un extrait d'une œuvre notée pour deux danseurs minimum (coef.4). Le choix de l'extrait enseigné par le candidat doit être validé au préalable par le professeur. Temps d'enseignement : 40 minutes.
- 3) Reconstruction réalisée (coef 4) : la captation vidéo et partition de la pièce remontée doivent être remis . 6 semaines avant l'examen. Présentation de la reconstruction in vivo si possible.
- 4) Entretien avec le jury (coef.1)
- 5) Contrôle continu 1^{ère} année (coef.1)

NOTATION majeure / ENSEIGNEMENT mineure

- 1) La partition de référence (coef.4) : Le document doit être remis 6 semaines avant l'examen.
- 2) Présentation de la partition et analyse de l'œuvre notée, durée 20 minutes (coef.4)
- 3) Rapport sur l'expérience de l'enseignement (coef.2) Document à remettre 6 semaines avant l'examen.
- 4) Entretien avec le jury (coef.1)
- 5) Contrôle continu 1^{ère} année (coef.1)

NOTATION mineure : ENSEIGNEMENT majeure

- 1) La partition de référence (coef.2) : le document doit être remis 6 semaines avant l'examen.
- 2) Enseignement d'un cours de notation Benesh à des étudiants en 2^{ème} cycle.
Le choix du sujet enseigné est validé au préalable par le professeur.
Temps d'enseignement : 40 minutes (coef. 4)
- 3) Recueil de cycle de cours (coef.4). Document à remettre 6 semaines avant l'examen
- 4) Entretien avec le jury (coef. 1)
- 5) Contrôle continu de l'année (coef.1)

Récompenses

Le diplôme de 2^e cycle est décerné aux élèves ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20
La mention Passable est attribuée aux moyennes comprises entre 10 et moins de 12,
Assez Bien entre 12 et moins de 14,
Bien entre 14 et moins de 16,
Très Bien entre 16 et 20.

Concours d'entrée en 2^e cycle supérieur

L'accès s'opère par concours, ouvert aux candidats :

- titulaires du Diplôme de 1^{er} cycle Supérieur en Notation du mouvement Benesh ou candidats qui pourraient justifier d'un niveau équivalent au diplôme de 1^{er} cycle supérieur en Notation du mouvement Benesh.
- Pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, ...) à un niveau professionnel
- Bac+2 ou équivalent (DE ou CA de professeur de danse, DNSP Danseur, ...)
- Niveau de français :

Les candidats reçus au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 30 juin précédent leur 1^{ère} inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **B2** dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Le concours comprend :

Epreuves d'admission : Présentation d'une partition chorégraphique d'un solo du répertoire d'une durée de 2 à 3 minutes + entretien avec le jury + restitution à partir d'une partition d'une suite de mouvements en solo, d'une durée 2 à 3 minutes + *présentation du projet de spécialisation*

Chaque épreuve est notée sur 20.